

## AVIS DE MARCHE

### Ville de Salins les Bains

# Contrat d'entretien et de maintenance des installations de production de chaleur et de production d'eau chaude sanitaire de la Ville de Salins les Bains

*Le présent avis implique un marché public*

#### **1. Pouvoir Adjudicateur**

Ville de Salins-Les-Bains Place des Alliés et de la Résistance 39110 SALINS-LES-BAINS

Téléphone : 03.84.73.10.12 Fax : 03.84.73.24.39

Courriel : comptabilite@mairie-salinslesbains.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

#### **2. Procédure de passation**

Marché à procédure adaptée suivant les articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

#### **3. Objet du marché**

La présente consultation concerne les prestations d'entretien et de maintenance des installations de production de chaleur et de production d'eau chaude sanitaire de la Ville de Salins-Les-Bains.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans.

#### **4. Décomposition du marché en lots et tranches**

La présente consultation comporte un seul lot.

**Lot unique : Contrat d'entretien et de maintenance des installations de production de chaleur et de production d'eau chaude sanitaire de la Ville de Salins-Les-Bains.**

#### **5. Exigences particulières**

Les interventions se situent dans des bâtiments en exploitation. Le(s) titulaire(s) devront faire preuve de discrétion lors de leurs interventions.

Des délais d'intervention spécifiques, avec obligation de résultat, sont prévus dans le cadre du marché pour les écoles et établissements scolaires.

Les variantes techniques sont autorisées dans le respect des prescriptions légales et réglementaires applicables.

#### **6. Délai de validité des offres**

90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **7. Caractéristiques principales**

Les prestations d'entretien et de maintenance des installations de production de chaleur et de production d'eau chaude sanitaire (ECS) de la Ville de Salins-Les-Bains comprennent (liste non exhaustive) :

- La maintenance préventive de l'ensemble des installations de production de chaleur et d'ECS des bâtiments communaux
- La maintenance curative de l'ensemble des installations de production de chaleur et d'ECS des bâtiments communaux, avec des délais d'intervention spécifiques et obligation de résultat pour les bâtiments scolaires.
- Les propositions de travaux d'amélioration ou de renouvellement des équipements

De façon générale, sauf spécifications contraires, le terme « installation » est à prendre dans son sens le plus large, c'est à dire qu'il comprend tous les organes et éléments nécessaires à la fonction.

Le contrat tendra aux buts suivants :

- Maintenir dans le temps le niveau de performance des équipements et installations.
- Assurer la meilleure longévité du matériel.
- Réduire les risques de panne en vue d'assurer la continuité du service et des matériels.
- Limiter au maximum la durée des troubles ou de dysfonctionnement.

Lieux d'exécution :

Ensemble des bâtiments communaux de la Ville de Salins les Bains (16 bâtiments).

Date prévisionnelle de commencement des prestations : le 21/09/2020

Durée du marché : 4 ans

## **8. Mode et délai de paiement**

Virement bancaire après émission d'un mandat administratif.

Facturation trimestrielle des prestations d'entretien

Délai de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures

Imputation budgétaire : Fonctionnement ville

Libellé de la facture : Ville de Salins-Les-Bains – Mairie - Place des Alliés et de la Résistance  
– B.P. 108 - 39110 SALINS-LES-BAINS

## **9. Forme juridique que peut prendre le groupement d'opérateurs économiques attributaire d'un lot**

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidats individuels ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

Ils ne peuvent cumuler les deux qualités.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicataire est le groupement solidaire avec mandataire solidaire.

La sous-traitance pour les prestations principales du marché n'est pas autorisée.

## **10. Critères d'attribution du marché par ordre décroissant**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et de leur pondération :

Prix de la prestation	Pondération de 50 points
Délai d'intervention	Pondération de 30 points
Valeur technique	Pondération de 20 points

Il n'y a pas d'enchère électronique.

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chacun étant pondéré :

Prix : 50 points : la note obtenue sera déterminée sur la base des sous-critères suivants :

25 points pour le forfait annuel HT de maintenance :

Nprix Forfaitaire =  $25 \times \text{coût minimum} / \text{coût candidat}$  (avec coût minimum = offre proposée au tarif le plus bas et coût candidat = offre tarifaire du candidat) ;

25 points pour l'intervention de dépannage HT entre 8h et 18h du lundi au vendredi :

Nprix Intervention =  $25 \times \text{coût minimum} / \text{coût candidat}$  (avec coût minimum = offre proposée au tarif le plus bas et coût candidat = offre tarifaire du candidat) ;

La note prix finale sur 50 points sera obtenue par la somme de la Nprix Forfaitaire + Nprix Intervention.

Délai d'intervention : 30 points : La note obtenue sera déterminée sur la base des sous-critères suivants :

15 points : Engagement sur les délais d'intervention et dépannages spécifiques

Ce critère sera noté comme suit :

*. proposition de délai d'intervention ou de dépannage supérieur à celui indiqué dans le cahier des charges par le pouvoir adjudicateur : 0 point*

*. engagement à respecter les délais d'intervention et dépannage pour les bâtiments scolaires ou accueillant des mineurs prévus par le pouvoir adjudicateur au cahier des charges : 5 points*

*. engagement à respecter les délais d'intervention et dépannage pour les autres bâtiments prévus par le pouvoir adjudicateur au cahier des charges : 5 points*

*. engagement à dépanner les bâtiments scolaires ou à mettre en œuvre une solution de secours dans un délai inférieur de 1h au délai indiqué dans le cahier des charges : 1 point*

*. engagement à intervenir dans un délai inférieur de 1h à compter de l'appel de la commune pour les bâtiments autres que scolaires : 1 point*

*. engagement à intervenir dans un délai inférieur de 2h à compter de l'appel de la commune pour les bâtiments autres que scolaires : 2 points*

*. engagement de dépannage dans un délai inférieur de 1h à compter de l'appel de la commune pour les bâtiments autres que scolaires : 1 point*

*. engagement de dépannage dans un délai inférieur de 2h à compter de l'appel de la commune pour les bâtiments autres que scolaires : 2 points*

10 points : Qualité du service proposé par le candidat

5 points : Proposition de solutions de secours pour assurer la continuité de service

Valeur technique : 20 points : La note obtenue sera déterminée sur la base des sous-critères suivants :

10 points : Nature et qualité des prestations et matériels proposés, du service après-vente, de la garantie

10 points :

- Attestations de capacité de bureau de contrôle pour les équipements de forte puissance ;

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'absence de ce document est éliminatoire ;

- Attestations de capacité de bureau de contrôle pour les équipements d'aérothermie ;

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'absence de ce document est éliminatoire ;

- Références de prestations et contrats similaires

Le mieux-disant sera le candidat obtenant la meilleure addition des trois critères Nprix + Ndélai + Ntechnique (note sur 100 points).

### **11. Type de procédure**

Marché à procédure adaptée

### **12. Code cpv**

Code principal : 50720000-8 – Service de réparation et d'entretien de chauffage

Codes secondaires : 50730000-1 – Service de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

50800000-3 – Services divers d'entretien et de réparation

### **13. Retrait des dossiers**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur suivant :

[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

### **14. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature**

Français

### **15. Unité monétaire utilisée**

Euro

### **16. Présentation des offres :**

. Critères de sélection des candidatures : compétences, moyens, capacité économique, financière et technique, assurances, justificatifs obligatoires à produire quant aux qualités et capacités du candidat : DC1, DC2, moyens en personnel et matériel actuels, références sur des prestations similaires de moins de 3 ans.

. Critères de sélection des offres : critères énoncés dans le règlement de consultation

### **17. Visite des installations :**

Les entreprises voulant visiter les installations avant remise de leur offre doivent prendre rendez-vous auprès de :

Madame Claire MOREAU, par téléphone au 03.84.73.21.23 ou par mail à l'adresse suivante : [c.moreau@mairie-salinslesbains.fr](mailto:c.moreau@mairie-salinslesbains.fr)

#### **18. Date limite de réception des offres**

**Mardi 30 Juin 2020, 12h**

#### **19. Modalités de réception des offres**

Les candidatures et les offres sont transmises par voie électronique sur le profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

#### **20. Renseignements d'ordre administratif et/ou technique**

Les renseignements d'offre administratif et technique peuvent être obtenus en posant les questions nécessaires sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr). Les réponses aux questions posées seront effectuées sur ce même site.

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de la mairie de SALINS-LES-BAINS par téléphone au 03.84.73.10.12 ou au 03.84.73.76.26 ou par mail à l'adresse suivante : [comptabilite@mairie-salinslesbains.fr](mailto:comptabilite@mairie-salinslesbains.fr)

. Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de Madame Claire MOREAU, par téléphone au 03.84.73.21.23 ou par mail à l'adresse suivante : [c.moreau@mairie-salinslesbains.fr](mailto:c.moreau@mairie-salinslesbains.fr)

#### **21. Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de BESANCON, 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON Cedex 3  
Téléphone : 03.81.82.60.00 ou fax : 03.81.82.60.01

#### **22. Organe chargé des procédures de médiation**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges 1 Rue du Préfet Claude Erignac F-54038 Nancy Cedex.

#### **23. Introduction des recours éventuels**

. Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché): Article L.551-1 du code de justice administrative.

. Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet): Article R.421-1 du code de justice administrative.

. Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).

. Recours contractuel : Article L.551-13 et suivants du code de justice administrative.

#### **24. Date d'envoi de l'avis à la publication**

Vendredi 15 Mai 2020